



## Newsletter 11/2018 de l'EICom

---

Berne, le 22.11.2018

### Rencontre de la branche au Forum de l'EICom

Le Forum de l'EICom aura lieu dans une semaine, soit le 29 novembre au Kursaal de Berne. La matinée sera consacrée à la sécurité de l'approvisionnement dans une perspective internationale : l'exposé du régulateur sera suivi de ceux des représentants de l'Allemagne (BNetzA), de la France (RTE) et de Bruxelles (Entso-E). Dans son exposé, l'EICom présentera un état des lieux de l'adéquation (adéquation) en mettant l'accent sur la production hivernale, la dépendance vis-à-vis des importations et la réserve stratégique.

Dans l'après-midi, les conditions-cadres politiques en Suisse seront examinées. Outre un exposé ex cathedra, le département, les cantons et les membres de l'exécutif suisse discuteront de l'état actuel de la politique énergétique et de l'avenir de l'approvisionnement en électricité de la Suisse.

Pour plus d'informations : [www.elcomevents.ch](http://www.elcomevents.ch)

### Communication concernant l'utilisation de systèmes de mesure intelligents à partir de janvier 2019

L'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI; RS 734.71) oblige depuis début 2018 les gestionnaires de réseau à utiliser des systèmes de mesure intelligents (smart meters) pour les consommateurs finaux qui font usage de leur droit d'accès au réseau ainsi que pour les installations de production nouvellement raccordées.

Il n'existe toutefois actuellement pas de smart meter sur le marché qui réponde aux exigences de l'OApEI. L'OApEI autorise donc les gestionnaires de réseau à utiliser en 2018 des smart meters qui ne répondent pas aux exigences de l'OApEI pour les consommateurs finaux qui entrent dans le marché libre et pour les nouvelles installations de production énergétique. Aussi longtemps qu'ils fonctionnent correctement, ces smart meters peuvent être pris en compte dans la part de 80 % de smart meters conformes, qui doit être respectée dans chaque zone de desserte jusqu'en 2027.

Aux termes de cette disposition dérogatoire, cette exception cessera d'être valable début 2019. C'est pourquoi l'EICom a édicté une communication disposant notamment que pour les deux usages susmentionnés, des smart meters qui ne sont pas (encore) conformes à l'OApEI pourraient être utilisés à partir de début 2019 jusqu'à ce que des appareils conformes soient disponibles. De l'avis de l'EICom, ces appareils font également partie des 80 % de systèmes de mesure intelligents que chaque gestionnaire de réseau doit installer dans sa zone de desserte jusqu'en 2027.

Cette communication peut être téléchargée sur notre site [ici](#).

## **Situation du marché de l'électricité en 2018**

Depuis février 2018, l'ECom publie des rapports hebdomadaires du marché à terme et, depuis octobre, des rapports hebdomadaires du marché spot. En résumé, la situation de ces marchés se présente pour 2018 comme suit :

### Marchés à terme

L'année en cours a surtout vu une hausse des prix aux bourses pour les produits de l'électricité à long terme (année, trimestre, mois). Alors qu'au début de l'année, les prix d'un produit livré sur une base annuelle - c'est-à-dire pour la fourniture continue d'électricité pendant toute une année (24/7/365) – se situaient en Suisse à près de 40 EUR/MWh, ils peuvent entretemps être supérieurs à 63 EUR/MWh. Un léger recul a été observé ces dernières semaines. Le prix s'élève actuellement à 55 EUR/MWh.

Le prix de l'électricité dépend fortement des coûts marginaux de l'électricité produite par les centrales à charbon et à gaz. Les coûts marginaux comprennent avant tout les coûts de combustible (pour le gaz et le charbon) et les coûts liés aux émissions de CO<sub>2</sub>. Les prix des certificats de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> ont fortement augmenté l'an dernier : un droit d'émission coûtait début 2018 huit EUR/t et s'est envolé jusqu'à l'automne pour atteindre 25,5 EUR/t. Il s'élève actuellement à 17,5 EUR/t. Une raison importante de cette évolution est l'introduction de la réserve de stabilité du marché pour les certificats de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> qui restreint l'offre des certificats à partir de 2019. Les prix du charbon et du gaz ont aussi augmenté en 2018 et contribué à la hausse du prix de l'électricité.

### Marchés spot

Les prix de l'électricité pour les produits à court terme (contrats horaires, journaliers et hebdomadaires) dépendent fortement des conditions météo et fluctuent en conséquence. Surtout les prix allemands sont concernés : lorsque beaucoup d'énergie solaire et éolienne est injectée alors que la demande est faible - par exemple le week-end ou la nuit - ils tendent vers zéro, voire sont négatifs pour une courte durée. Si l'on considère toute l'année 2018, des tendances à la hausse ont aussi été observées sur les marchés spot : les hausses des prix de combustibles et des certificats d'émission de CO<sub>2</sub> se sont aussi répercutées sur les marchés à terme et les marchés spot.

## **Renseignements :**

Simon Witschi, Médias et communication  
Commission fédérale de l'électricité ECom  
Secrétariat de la commission  
Christoffelgasse 5  
CH-3003 Berne  
Téléphone +41 58 466 08 49  
[simon.witschi@elcom.admin.ch](mailto:simon.witschi@elcom.admin.ch)  
[www.elcom.admin.ch](http://www.elcom.admin.ch)